

AGGLO INFOS

MAGAZINE TRIMESTRIEL
NUMÉRO 17 | JUILLET 2022

Allemagne-en-Provence
Brunet
Corbières-en-Provence
Entrevennes
Esparron-de-Verdon
Gréoux-les-Bains
La Brillanne
Le Castellet
Manosque
Montagnac-Montpezat
Montfuron
Oraison
Pierrevet

Puimichel
Puimoisson
Quinson
Riez
Roumoules
Saint-Laurent-du-Verdon
Saint-Martin-de-Brômes
Sainte-Tulle
Valensole
Villeneuve
Vinson-sur-Verdon
Volx

VOTRE AGGLO AU FIL DU TERRITOIRE

Zoom
Le budget



PAGE 3 : ÉDITO

- Le mot du Président

PAGES 4-6 : AU SERVICE DES HABITANTS

- L'accès aux déchetteries
- L'information jeunesse
- Prix des Lecteurs DLVAgglo « Une Terre, un ailleurs »
- Mon Agglo pour l'emploi

PAGES 7-10 : ZOOM

- Budget

PAGES 11-12 : AU SERVICE DES COMMUNES

- Avenue Pompidou : clap de fin après neuf mois de travaux
- Un partenariat « essentiel et primordial » avec l'Agence de l'eau

PAGE 13-15 : AU SERVICE DE L'AVENIR

- Cybersécurité : un plan pour s'assurer que DLVAgglo ne soit pas piratée
- Construction du centre aqualudique : plus que 12 mois à attendre...
- DLVAgglo dessine les contours d'une offre commerciale équitabement répartie



Durance Luberon Verdon
Agglomération

Hôtel d'Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
04100 Manosque

04 92 70 34 00
communication@dlva.fr

www.dlva.fr



Édito

Moment clé de notre intercommunalité, le budget 2022 de DLVAgglo a été voté.

Ce budget nous rappelle combien le rôle joué par notre Agglomération est majeur dans le développement de notre territoire au bénéfice des 25 communes membres et de ses habitants. Ainsi, depuis sa création, en 2013, DLVAgglo a investi, à travers ses compétences, plus de 121 millions d'euros sur son territoire. Aujourd'hui, ce budget, avec plus de 45 millions d'euros prévus en investissement, porte une volonté : poursuivre l'engagement de notre Agglomération auprès des communes. Mais, ce nouveau budget est également contraint et nous oblige.

Si je remercie la majorité des élus qui ont voté en confiance la proposition qui leur a été faite, ce budget nous oblige à revoir notre mode de fonctionnement. Ce temps est donc venu. Alors, si ce travail s'inscrit dans la durée, depuis le mois d'avril, les élus et les services, se sont lancés dans un travail de recherche d'économie, d'efficience ainsi que dans la recherche de nouvelles ressources, tout en assurant un service public de qualité.

Mais face à une situation contrainte, nous n'avons eu d'autre choix que d'instaurer la taxe additionnelle sur le bâti foncier. Une taxe qui touche les propriétaires et les entreprises. Mais soyons clair, ce choix ne se fait jamais à la légère. Et ce n'est que suite à d'âpres discussions et échanges que les élus ont trouvé le meilleur équilibre.

Le résultat est celui-ci : depuis sa création, DLVAgglo n'avait jamais levé cet impôt, résultat nous sommes passés de 0 à 2%. Pour autant, face à ce constat, je reste engagé et déterminé, et rien ne sert de se laisser porter par des vents de pessimisme. Et nous sommes engagés à travers un objectif : défendre les intérêts des 63.000 habitants de notre Agglomération.

DLVAgglo est un jeune et un bel outil. Constitué de multiples richesses, qui conjuguées les unes aux autres font de notre territoire, un territoire d'exception où les gens vivent, travaillent, se cultivent, se divertissent...

C'est pourquoi je vous invite aussi à profiter des atouts que nous offre notre territoire, afin de se retrouver, de partager, de se ressourcer. L'été est là et il sera jalonné de différents rendez-vous imaginés ou soutenus par DLVAgglo : Musiks à Manosque, Les Estivales, Les nuits photographiques de Pierrevert... Sans oublier l'ensemble des idées sorties compilées et proposées via l'Office de Tourisme Intercommunal de DLVAgglo.

Puis à la rentrée, nous nous retrouverons pour l'incontournable rendez-vous littéraire : Les Correspondances, conjugué à l'ouverture de la nouvelle saison culturelle.

Chers habitants de DLVAgglo, permettez-moi de vous souhaiter un très bel été.

Jean-Christophe PETRIGNY

Président de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon



L'accès aux déchetteries sera réservé aux particuliers dès 2023

« **L**a communauté d'agglomération assure la collecte des ordures ménagères... ». Derrière cette phrase, on trouve la définition de la première compétence de DLVAgglo en matière d'environnement. Cette phrase précise ce que la collectivité fait et, par extension, ce qu'elle ne fait pas. Autrement dit, DLVAgglo se charge des déchets des ménages, elle ne se charge pas des déchets professionnels. « Or, aujourd'hui, on estime que sur les 25 000 tonnes de déchets collectés en déchetteries de notre territoire, la moitié est issue d'activités professionnelles, souvent du BTP », détaille Vincent Allevard, Vice-Président délégué à la Collecte et au traitement des déchets des ménages et assimilés. DLVAgglo a donc décidé de développer un contrôle d'accès aux déchetteries afin de faire rapidement évoluer la situation. « L'objectif, c'est de travailler en concertation avec les différentes filières qui, aujourd'hui, utilisent les déchetteries, afin de trouver de nouvelles solutions », explique le Vice-Président. Plusieurs ateliers ont été mis en place, en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, et en présence de nombreuses entreprises et artisans locaux. « Aujourd'hui, les solutions professionnelles qui existent sur le territoire sont payantes alors que l'accès à nos déchetteries est gratuit ! Nous devons donc travailler, en synergie, au développement de solutions privées », continue Vincent Allevard. Et pour y parvenir, DLVAgglo a décidé de stopper la gratuité au-delà du 31 décembre 2022. Concrètement, une fois que le contrôle d'accès sera en place dans les déchetteries, il sera possible de vérifier que les particuliers qui les utilisent résident bien sur le territoire avec, à terme, un système d'inscription. Il permettra également d'exclure les professionnels ou, pour ceux qui n'auraient pas d'autres solutions de proximité, d'appliquer une redevance spéciale. « Notre objectif n'est surtout pas de déplacer le problème mais de travailler à la construction de nouvelles solutions », ajoute Vincent Allevard qui insiste sur le fait que « les professionnels, conscients de la nécessité de structurer la filière, comprennent la démarche de DLVAgglo ».

À noter que la déchetterie de Roumoules, qui vient compléter le maillage territorial dans un secteur jusque-là sous-équipé, est désormais opérationnelle ; elle a été inaugurée au mois de juin.

L'information jeunesse « puissance 4 » à Manosque, Gréoux, Vinon et Sainte-Tulle

Les 16 - 25 ans représentent moins de 15% de la population de DLVAgglo. Mais, quand on a 25 ans, on s'intéresse sans doute assez peu aux statistiques démographiques... En revanche, quand on a 16 - 25 ans, on se pose beaucoup de questions. Formations, mobilité, emplois, logements, santé, vacances... autant de sujets et d'interrogations auxquels la Communauté d'Agglomération peut répondre grâce au développement territorial de son réseau « information jeunesse ».

« Notre objectif, c'est d'être en capacité de toucher tout le monde », explique Béatrice Garcia, Conseillère communautaire déléguée à l'Enfance et la jeunesse. « Et c'est précisément parce que nous tenons à ce que chacun ait les mêmes chances, quelle que soit la commune où il vit, que nous avons maillé le territoire à partir de quatre points d'informations ». Concrètement, ce « club des 4 » s'organise à partir de permanences tenues à la MJC de Manosque et dans les centres sociaux de Vinon-sur-Verdon, Gréoux-les-Bains et Sainte-Tulle.

Cette nouvelle organisation territoriale s'appuie sur les compétences spécifiques de quatre animateurs qui, outre leur bonne connaissance du territoire, ont été spécialement formés à « l'information jeunesse ». Les quatre structures s'intègrent dans un réseau régional, puis national, afin qu'aucune question ne reste sans réponse. Les points d'information accueillent tous les jeunes, de manière libre et anonyme, à la recherche de renseignements sur leur orientation professionnelle et/ou scolaire. Toutes les questions de la vie quotidienne peuvent également être abordées : du droit à la culture en passant par les loisirs ou la mobilité internationale...

« Le fait que nos structures travaillent en réseau permet de ne jamais laisser un jeune sans réponse », précise Béatrice Garcia, avant d'ajouter que « des partenariats vont voir le jour avec les lycées des Iscles et Esclançon à Manosque afin, là encore, que personne ne soit laissé pour compte ».

Horaires et contacts sur dlva.fr





« Une Terre, un ailleurs » : un prix littéraire en forme de chasse au trésor collective

« Une Terre, un ailleurs ». Derrière la formule, on devine l'invitation au voyage et à la découverte. L'envie d'explorer est toute proche. Tel un besoin de partir à l'aventure... Une expédition que l'on pourrait ensuite raconter et partager. Dont on pourrait tourner les pages à l'envie.



« Une Terre, un ailleurs ». Comme le titre du Prix des lecteurs de DLVAgglo qui, depuis 6 ans déjà, sonne comme une invitation à s'embarquer vers de nouveaux mondes, de nouvelles cultures, de nouveaux horizons. L'aventure littéraire débute, dès le mois de février, par une chasse au trésor collective. Tous les lecteurs du territoire sont en effet invités à participer à la présélection des œuvres en lice, en proposant leur livre « coup de cœur ». Ils peuvent également faire partie du jury de sélection afin de désigner ensuite les quatre finalistes. Enfin, chacun peut voter pour son livre préféré afin de désigner le lauréat de l'année.

« Une Terre, un ailleurs », c'est donc bien plus qu'un prix littéraire. C'est une épopée littéraire au sein de laquelle les membres du jury 2022, lectrices, lecteurs, bénévoles du réseau et bibliothécaires jouent un rôle. Au programme les 42 pépites que la chasse au trésor a rassemblé. À la barre, notamment Marie Charrel. L'écrivaine, lauréate du prix 2021 avec « Les danseurs de l'aube », a accepté d'être présidente du jury de cette 6^e édition. C'est elle qui a dévoilé les 4 livres finalistes mais également le programme des rencontres avec les 4 auteurs de juillet à octobre. Des lectures partagées et des événements culturels ponctueront cette dernière ligne droite avant un dénouement final programmé le 26 novembre 2022.

Les aventuriers de la littérature auront alors droit à deux mois de répit avant de hisser à nouveau les voiles de la lecture, en février 2023.

Retrouvez les quatre livres finalistes mediatheques.dlva.fr





Mon Agglo pour l'emploi : un millier de personnes en trois jours à Oraison et Manosque

Mon Agglo pour l'Emploi a une nouvelle fois rencontré son public, preuve que l'événement économique de DLV Agglo est reconnu et attendu.



« Il est important que ce genre de manifestations tourne sur l'ensemble de nos communes : c'est une question d'équité afin de valoriser toutes les richesses de notre territoire ». Le principe rappelé par André Mille, Vice-Président de DLV Agglo en charge du Développement économique, a une nouvelle fois fonctionné. La 6^e édition de « Mon Agglo pour l'emploi », organisée les 31 mars, 1^{er} et 2 avril, a rassemblé près d'un millier de personnes en trois jours. La soirée dédiée aux entreprises, qui s'est tenue à Oraison, a ainsi permis à 50 chefs d'entreprises et porteurs de projets de participer aux *master-class* et ateliers conduits par les deux chambres consulaires. La thématique de la transition post crise sanitaire, qui servait de cadre à ces rencontres, a d'ailleurs répondu aux attentes de 82% des participants. Le lendemain, à Manosque, le forum Pôle Emploi a permis à 630 demandeurs d'emploi d'aller à la rencontre des 43

entreprises et 14 organismes de formation présents. Le point de fort de cette journée est sans conteste la possibilité d'effectuer des recrutements en direct, dans tous les secteurs d'activité. À noter d'ailleurs le succès de l'espace « découverte des métiers », sur lequel on trouvait des casques de réalité virtuelle, des démonstrations de métiers du BTP, de l'industrie et de l'agriculture.

Le forum « job d'été - entreprises », également organisé à Manosque, permettait lui aussi d'effectuer des recrutements en direct, grâce aux 418 offres d'emploi proposées. Plus de 200 jeunes, de 16 à 25 ans, ont ainsi pu profiter des ateliers individuels « décroche ton entretien », ou des stands dédiés aux CV, au babysitting, aux jobs à l'international ou à la préparation d'un entretien d'embauche. Enfin, preuve de l'engouement suscité par la manifestation, de nombreux participants ont émis le souhait d'étendre ce forum sur une plus grande plage horaire.



BUDGET :

Des recettes de plus en plus contraintes...

DLVAgglo ne fait pas exception à la règle : comme toutes les collectivités, notre Agglomération subit une augmentation de ses charges courantes.

Parmi les dépenses en hausse, le transport, compétence communautaire, subit une hausse des énergies. La gestion des ordures ménagères est, elle, impactée par les hausses conjuguées du prix de l'enfouissement des déchets ainsi que la forte augmentation depuis trois ans de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP) décidée par l'Etat et payée par les collectivités locales. Sur les déchets enfouis, elle est ainsi passée de 41€, en 2019, à 58€ la tonne, en 2021, et va grimper jusqu'à 65€ en 2025.

Autre élément contraignant pour DLVAgglo : la prise en charge de la compétence Gestion de Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Une nouvelle compétence imposée et non compensée par l'État il y a 3 ans. Si durant 3 ans DLVAgglo a pu absorber cette nouvelle dépense, aujourd'hui le niveau d'investissement nécessaire pour exercer cette compétence ne permet plus à l'Agglomération de faire face. Ainsi, sur les 800.000€/an nécessaires, 300.000€ sont compensés par DLVAgglo en complément de la mise en place de la taxe GEMAPI.

À cela s'ajoutent de nouvelles contraintes. En effet la Ville de Manosque a décidé, en concertation et en accord avec DLVAgglo, de ne pas poursuivre le développement de la ZAC de Chanteprunier. Concrètement, après une première phase qui a permis d'accueillir plusieurs équipements publics coûteux mais nécessaires pour la collectivité (hôpital, lycée, Pôle Emploi, tribunal de commerce...), les phases suivantes de la ZAC auraient dû permettre d'équilibrer l'investissement, grâce à la vente de terrains constructibles. Sachant que ce déficit, lié à la volonté politique de mettre en œuvre de nouveaux équipements publics atteint les 4 millions d'euros. Dans le même temps, les recettes de DLVAgglo sont de plus en plus contraintes par des décisions de l'État.

...des efforts d'économie...

Face à cette situation budgétaire, DLVAgglo a décidé de mettre en œuvre un "dialogue de gestion" avec l'ensemble de ses services et des élus délégués. Dans un premier temps, il s'agit de dresser le bilan des actions réalisées depuis la création de l'Agglomération en 2013. Une deuxième phase devra ensuite permettre, avant la fin de l'année, de faire des propositions pour optimiser les coûts. L'objectif étant de pouvoir mettre en place des actions dont les effets sur le budget seront immédiats.

Concrètement, il s'agit d'identifier les économies réalisables au niveau des dépenses de fonctionnement, tout en repérant d'éventuelles nouvelles recettes. Les décisions prises devront ainsi permettre de réviser le programme pluriannuel d'investissement (PPI), tout en maintenant la solidarité financière. À ce titre, le dialogue de gestion a donc vocation à se poursuivre tout au long du mandat.

... une levée de l'impôt mesuré.

Mais, dans ce contexte, DLVAgglo n'a donc pas eu d'autre choix que d'aller chercher de nouvelles recettes. C'est notamment le cas avec la mise en œuvre de la taxe foncière sur les propriétés bâties dont le taux était jusque-là à 0%. Après discussions et débats au sein du conseil communautaire, son taux a été fixé à 2%. Les élus, à la majorité, ont également décidé d'augmenter la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, qui va passer de 11,30% à 11,80%, sachant que, pour couvrir intégralement la hausse du coût du traitement des déchets, il aurait fallu aller jusqu'à 12,5%. La collectivité compensera donc le delta. Enfin, une taxe GEMAPI a été mise en œuvre.





En chiffres

Budget total 2022 :

125 499 697 euros

Fonctionnement :

80 129 975 euros

Investissement :

45 369 722 euros

Recettes fiscales :

43 085 170 euros



**Solidarité financière
aux communes**

14 070 145 euros



Culture

7 102 735 euros



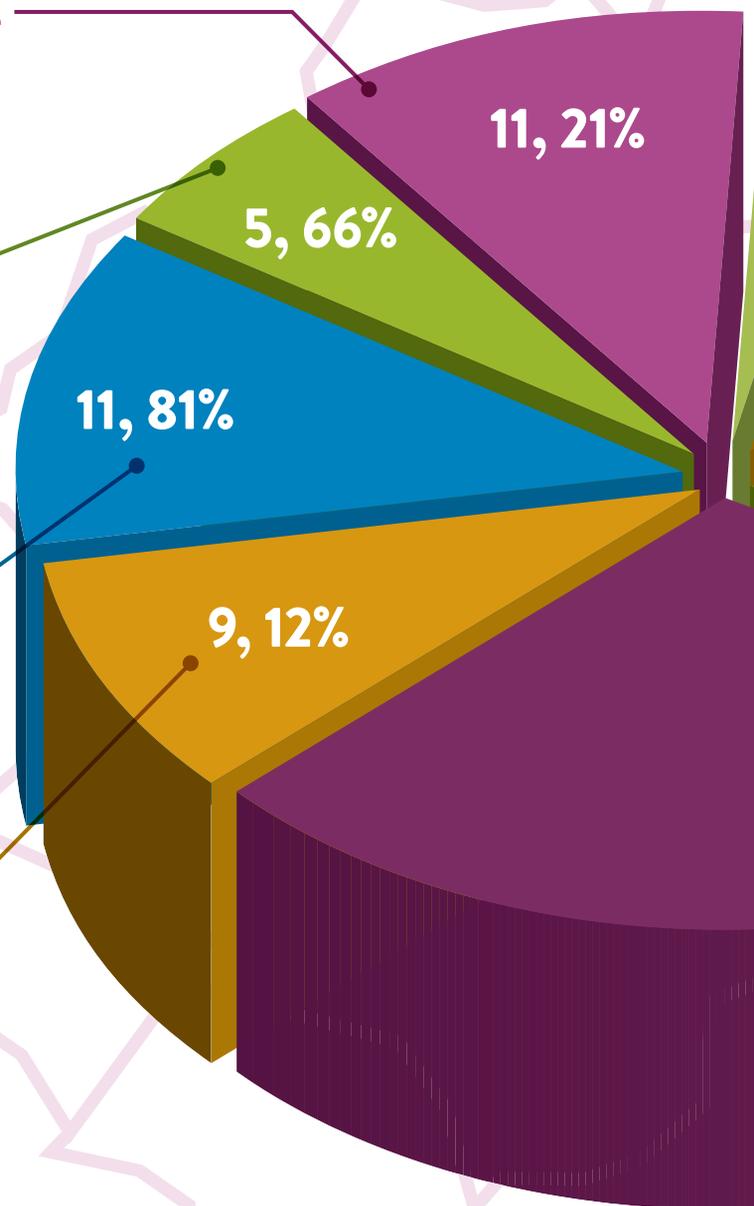
**Centre aqualudique,
éducation et jeunesse**

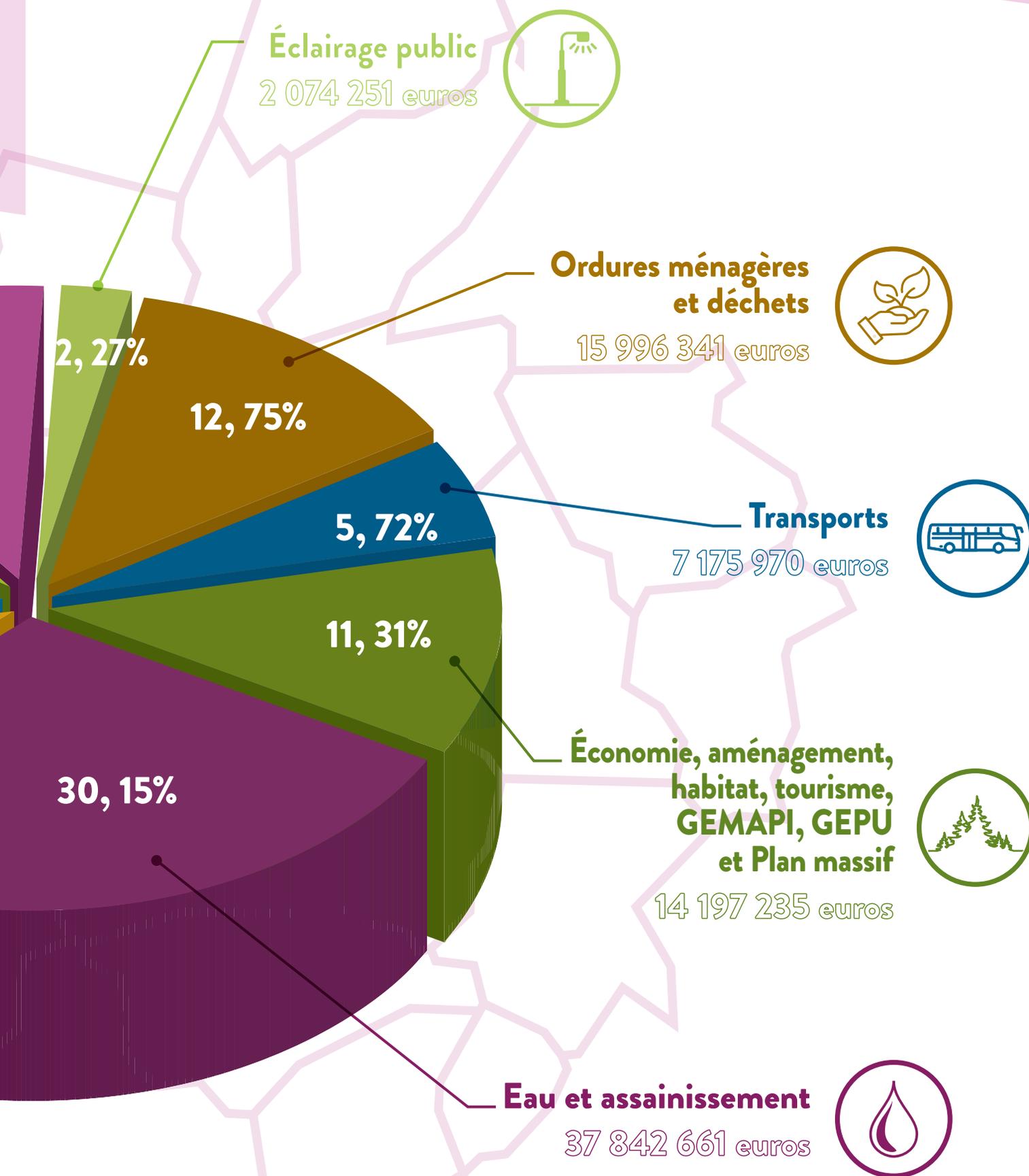
14 818 532 euros



**Administration
et dette**

11 442 009 euros



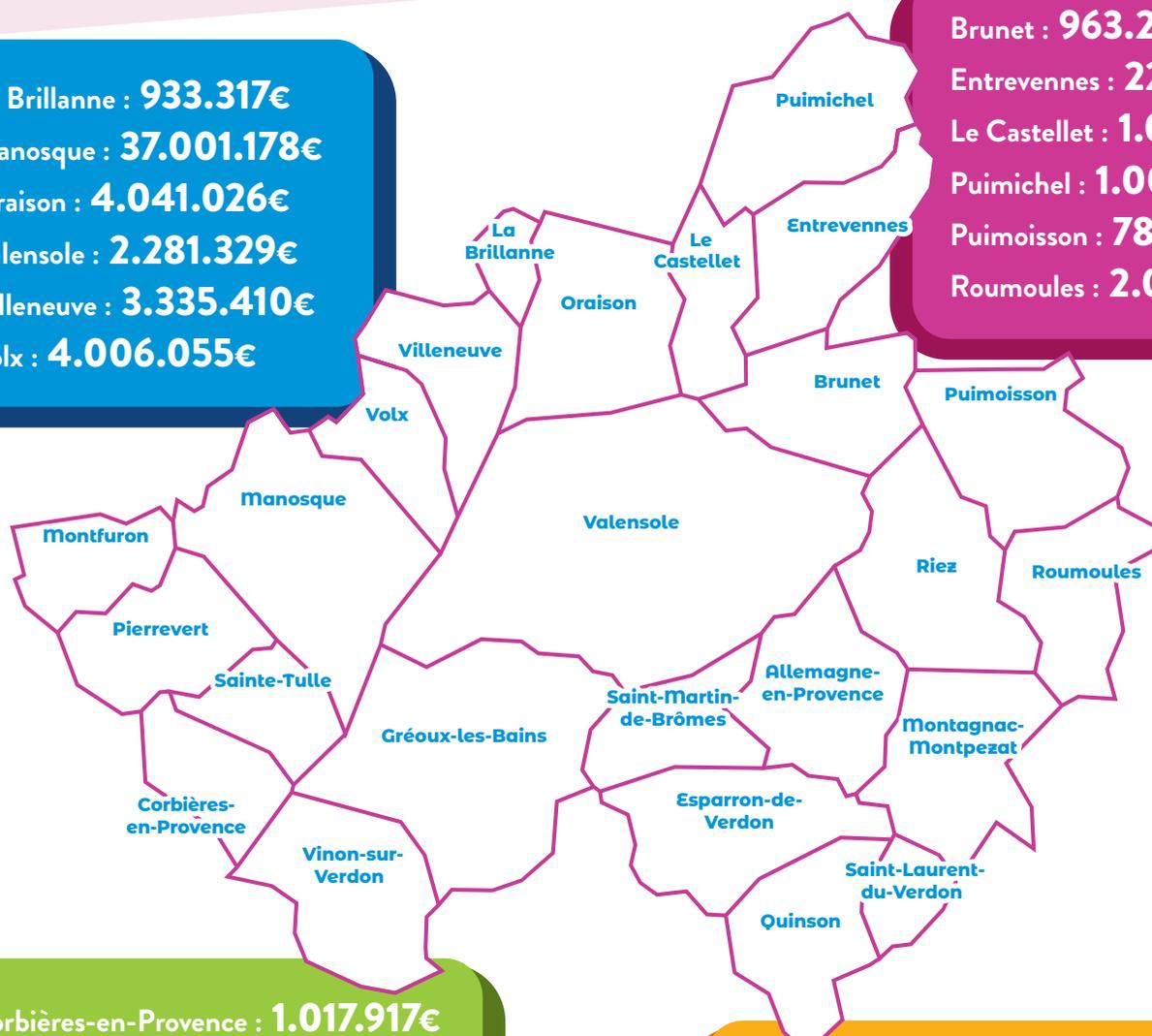


DLVAgglo investit pour son territoire

Depuis sa création en 2013, et jusqu'à la fin de l'année 2021, DLVAgglo a investi près 121,5 millions d'euros sur le territoire (121 498 505 €), dont 85,7 directement sur les 25 communes membres. Les 35,7 millions restants correspondent à des montants investis sur plusieurs communes (aménagement, culture, éclairage public, ordures ménagères...). Ramené au nombre d'habitants de l'Agglomération, l'investissement de DLVAgglo est donc de 572 euros par habitant en 8 ans alors qu'à titre de comparaison, la moyenne nationale est de 300 euros.

La Brillanne : **933.317€**
 Manosque : **37.001.178€**
 Oraison : **4.041.026€**
 Valensole : **2.281.329€**
 Villeneuve : **3.335.410€**
 Volx : **4.006.055€**

Brunet : **963.233€**
 Entrevennes : **224.821€**
 Le Castellet : **1.032.220€**
 Puimichel : **1.005.348€**
 Puimoisson : **789.722€**
 Roumoules : **2.024.521€**



Corbières-en-Provence : **1.017.917€**
 Gréoux-les-Bains : **6.039.507€**
 Montfuron : **223.453€**
 Pierrevert : **2.008.106€**
 Sainte-Tulle : **3.210.352€**
 Vinon-sur-Verdon : **8.855.458€**

Allemagne-en-Provence : **993.489€**
 Esparron-de-Verdon : **758.708€**
 Montagnac-Montpezat : **459.972€**
 Quinson : **828.358€**
 Saint-Martin-de-Brômes : **547.707€**
 Saint-Laurent-du-Verdon : **278.576€**

Investissements réalisés par DLVAgglo par commune sur la période de 2013 à 2021



Avenue Pompidou : clap de fin après neuf mois de travaux

Quelle est la distance qui sépare la RD4096, à Manosque, et l'avenue Jean-Moulin. Celles et ceux qui connaissent bien le secteur savent que la question revient à demander la longueur de l'avenue Georges Pompidou ; un axe qui, d'octobre 2021 à fin juin 2022, a été l'objet de toutes les attentions !

Il faut dire que depuis 2018, la société Enedis attendait le feu vert de la commune pour lancer des travaux de grande ampleur sur des câbles électriques souterrains. Une autorisation repoussée à plusieurs reprises, afin de ne pas multiplier les secteurs en travaux en même temps, mais qui a permis à la régie de l'eau de DLVAgglo de se coordonner avec le distributeur d'électricité afin de « faire d'une pierre deux coups ». Les réseaux d'eau et d'assainissement sous l'avenue Pompidou étant eux aussi vieillissants et parfois défectueux, il a donc été décidé de réaliser une opération conjointe. Et c'est donc sous la double maîtrise d'ouvrage, Enedis - DLVAgglo, que l'entreprise manosquine CER a été missionnée.



Le chantier a été découpé en quatre phases avec, à chaque fois, la volonté de ne pas impacter trop fortement la circulation dans le secteur. C'est d'ailleurs pour cette raison que la première phase, à proximité immédiate de la route départementale, a duré moins de 15 jours et a été réalisée exclusivement de nuit. Ensuite, durant les phases 2 et 3, seule une voie de circulation a été maintenue sur l'avenue Georges Pompidou, afin de permettre au chantier d'avancer sans pour autant couper le secteur. En raison de la profondeur des réseaux, nécessitant de réaliser des tranchées d'une profondeur de 3 à 4 mètres, susceptibles de s'ébouler, la circulation a dû à nouveau être interrompue totalement à la fin du mois de mai. Le mois de juin a été consacré à la dernière phase, entre le rond-point reliant l'avenue Pompidou à l'avenue des Savels, et le rond-point situé sous la clinique Toutes Aures.

Ces travaux de grande ampleur ont permis de renouveler intégralement les réseaux et, donc, de sécuriser les alimentations, aussi bien en eau qu'en électricité. D'un coût de 700 000 euros (hors taxe) pour DLVAgglo, ils ont également été l'occasion d'un doublement de la taille des réseaux d'eau afin de répondre à d'éventuels futurs développements urbains et de remplir sa mission de service public.





Un partenariat « essentiel et primordial » avec l'Agence de l'eau

D'après les acronymes GEMAPI et GEPU, on trouve deux compétences majeures que l'État a « confié » aux intercommunalités : la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations, et la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines. Et en la matière, il y a beaucoup à faire ! Gestion et/ou construction de digues, prise en charge du réseau pluvial (soit plus de 300 kilomètres de réseau et plus de 8200 regards), entretien de cours d'eau parfois délaissés depuis plusieurs années. On atteint rapidement des sommes astronomiques...

Dans cette optique, la convention, signée en début d'année entre DLV Agglo et l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, constitue une excellente nouvelle. L'agence, qui perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers, va en effet soutenir l'Agglomération à hauteur de 3,5 millions d'euros jusqu'en 2023. Elle prévoit près de 3 millions pour l'eau potable et l'assainissement sur les réseaux, stations d'épuration et points de captages. Une aide de 405 000 euros est également programmée pour établir le schéma directeur de gestion des eaux pluviales et, enfin, 234 500 euros, sont dédiés à la GEMAPI.

Cette convention permet de sceller le partenariat entre les deux structures autour de plusieurs points essentiels, à commencer par la gestion durable des services d'eau et d'assainissement et des milieux aquatiques, tout en prenant en compte l'adaptation au changement climatique. Ce soutien, qualifié « d'essentiel et primordial », concerne également l'amélioration du traitement des eaux usées et la lutte contre la pollution urbaine, la reconquête de la

qualité des eaux brutes issues de captages, la préservation et la restauration des milieux aquatiques et la poursuite du renouvellement des réseaux existants.

À noter enfin la volonté commune de l'Agence de l'eau et de la Communauté d'Agglomération de travailler à la « désimpermeabilisation » des sols. Autrement dit, il s'agit de favoriser l'infiltration de la pluie là où elle tombe, sans essayer de la canaliser systématiquement vers des tuyaux. « Le fait de laisser infiltrer l'eau de pluie permet de lutter contre les pollutions, tout en favorisant le retour de la nature et de la biodiversité dans certains secteurs urbains », détaille Annick Mièvre, directrice de l'antenne PACA Corse de l'Agence de l'eau.





Cybersécurité : un plan pour s'assurer que DLVAgglo ne soit pas piratée

Plus de 500 postes de travail (fixes ou portables), un serveur central, un serveur de secours, une soixantaine de serveurs « virtualisés », cinq téraoctets de données compressées, plusieurs sites Internet, un portail citoyen... La liste n'est pas exhaustive mais elle permet rapidement de prendre conscience des enjeux liés à la cybersécurité de DLVAgglo et de la Ville de Manosque. Le service mutualisé « Système d'Informations » (SSI) n'a donc pas hésité à répondre au volet cybersécurité de France Relance, dont le pilotage a été confié à l'ANSSI. L'objectif est précisément de « renforcer la sécurité des administrations, des collectivités et des organismes publics tout en dynamisant l'écosystème industriel français ».

Pour répondre au double objectif d'inciter les structures publiques à se saisir des enjeux de cybersécurité, et de pérenniser leur démarche, le plan France Relance finance intégralement la première phase d'accompagnement et co-finance les phases complémentaires. Le SSI a ainsi obtenu une première subvention pour faire réaliser un audit. Depuis le mois de novembre, la société montpelliéraine SNS Security a donc passé au crible tous les réseaux informatiques de la collectivité. Sécurisation des données et des équipements, protection du réseau, connaissance des zones de vulnérabilité, capacité à réagir aux événements de sécurité... « *Tout ce qui touche à la cybersécurité a été*



minutieusement examiné et évalué avec, à la clé, l'obtention d'une note supérieure à la moyenne nationale » explique Jean-Claude Castel, Vice-Président délégué au SIG, SIT, Bâtiments communautaires et éclairage public. Un plan de sécurisation, avec des mesures concrètes à mettre en œuvre, a également été défini, en collaboration avec le Service Système d'Informations. Cette seconde phase, co-financée par DLVAgglo, la ville de Manosque et France Relance, va permettre d'atteindre un niveau de sécurité optimal grâce à la mise en place progressive de correctifs, jusqu'en 2024.



Construction du centre aqualudique : au cœur des préoccupations des plus jeunes

Le terrassement du futur centre aqualudique a débuté le 10 janvier et, six mois plus tard, on commence à bien deviner à quoi ressemblera le futur complexe. Il faut dire que depuis que les entreprises ont été notifiées, à la fin du mois de novembre 2021, toutes les opérations se sont déroulées conformément au planning. À ce jour, le chantier n'a pas été impacté par les difficultés d'approvisionnement en matériaux ; le calendrier a d'ailleurs été intégralement recalé et validé par l'ensemble des acteurs. On peut d'ailleurs noter que plusieurs entreprises locales participent au chantier, à l'image de BS Voirie (avec STM et Cosepi) à Manosque, ATP Environnement à Villeneuve, KL Ferronnerie à Forcalquier ou encore Borg Peinture à Sainte-Tulle, après avoir été mises en concurrence.

Plus de 80% des galeries techniques liées au sous-sol, incluant le système de filtration, étaient ainsi terminées au début de l'été et les planchers pouvaient d'ores et déjà être coulés. L'entreprise haute-alpine Ragoucy, en charge du gros œuvre, devrait avoir terminé courant octobre. Les

travaux enchaîneront alors avec la pose de la charpente métallique et plusieurs corps de métier pourront alors intervenir en même temps. L'installation du bassin en inox devrait pouvoir débuter à la fin de l'année. La livraison est programmée pour la fin de l'été 2023.

Pour rappel, la piscine sera composée d'un bassin sportif intérieur de 25 mètres avec gradins de 400 places, d'un second bassin intérieur dédié à l'apprentissage et aux familles, et d'un bassin extérieur permettant de se baigner toute l'année. L'ensemble du complexe fera l'objet d'une délégation de service public. L'objectif est que le délégataire puisse être choisi quelques mois avant l'inauguration du centre, afin qu'il en prenne possession en amont et que tout soit prêt le jour J.

Pour mémoire, le conseil communautaire a décidé de baptiser le Centre, Bernard Jeanmet-Peralta, du nom de l'ancien Maire de Manosque et Président de DLVAgglo en hommage à son action pour le territoire.



DLVAgglo dessine les contours d'une offre commerciale équitablement répartie

Quel est le point commun entre la démographie et l'économie ? Au-delà de la rime, quand les termes sont associés au mot « croissance », c'est que l'on est tout proche d'une zone... attractive ! En l'occurrence, l'attractivité des 25 communes de DLVAgglo se traduit par l'augmentation de son nombre d'habitants, en lien direct avec sa capacité d'accueillir et accompagner de nombreux projets économiques. À tel point que la collectivité se pose légitimement la question de la régulation de cette attractivité... L'objectif étant, d'une part, d'éviter certaines saturations tout en privilégiant, d'autre part, l'équité territoriale et commerciale.

Afin de passer de la théorie à la pratique, le service « développement économique » de DLVAgglo vient donc de boucler un premier document fondateur : le schéma de développement commercial. Son rôle est de traduire l'ambition politique des élus, afin de « conforter le Développement commercial du territoire, d'anticiper les mutations et de mieux répondre aux attentes de la clientèle » indique André Mille, Vice-Président délégué au Développement économique. Sachant que, à l'échelle du territoire, on observe une bonne densité commerciale qui permet de couvrir tous les besoins du quotidien. Cette offre présente néanmoins certaines fragilités avec, notamment, de fortes représentations des activités de service et de restauration. Afin de maintenir l'équilibre entre l'offre et la demande, le potentiel de développement des grandes surfaces pour les cinq prochaines années se situerait entre 5000 et 8000 m². L'alimentaire (hors drive) représenterait entre 2 000 à 2 700 m², suivi par le secteur bricolage/jardinage (entre 1200 et 1700 m²) et les équipements de la maison (1000 à 1300 m²).



RÉSUMÉ SCHÉMA DE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

CONTEXTE

La communauté d'agglomération Durance Luberon Verdon (DLVAgglo) a connu de nombreux changements dus à de grands projets d'aménagement. Ces événements confrontés au phénomène de saturation de l'agglomération d'Aix-Marseille créant des remontées de populations (15 000 habitants supplémentaires en 15 ans) entraînent une profonde mutation du tissu local et impactent la structure organisationnelle, sociale et économique du territoire. Le territoire devra faire face à une pression foncière et à une concurrence entre l'habitat, l'agriculture et l'économie. Parallèlement, la crise économique et dernièrement la crise sanitaire ont bouleversé les habitudes de consommations et les comportements des consommateurs par l'utilisation des outils numériques impactant fortement l'activité des commerces et services de proximité et plus particulièrement ceux des centres-villes et des villages.

La première force économique du territoire de DLVAgglo repose sur l'économie locale (artisanat, commerce, services), activités, difficilement délocalisables et génératrices d'emplois qu'il est primordial de consolider.

Ainsi, à travers ce schéma de développement commercial (SDC), il s'agit de traduire une ambition politique afin de conforter le développement commercial du territoire, d'anticiper les mutations et de mieux répondre aux attentes de la clientèle. Le SDC vient conforter et compléter le SCOT de l'agglomération et le PLU des communes en ce sens où un projet commercial

devra désormais être conforme au PLU, compatible avec le SCOT et respecter les préconisations du schéma.

La prochaine étape consiste en la réalisation du document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC) par les services de l'agglomération. Ce document, désormais obligatoire et opposable, détermine les conditions d'implantations des équipements commerciaux, permettra de traduire réglementairement les ambitions du schéma de développement commerciale afin de rendre opposable la stratégie commerciale retenue pour le territoire



DLVA.fr

Le maillage commercial reste également assez inégal puisqu'il est concentré sur un pôle majeur (Manosque) et quelques pôles secondaires (Oraison, Riez, Valensole et Vinon-sur-Verdon). C'est pourquoi, dans les zones commerciales déjà équipées, les élus de DLVAgglo souhaitent rester vigilants quant aux nouvelles implantations commerciales. Ne seront désormais autorisées que celles qui apportent une valeur ajoutée au territoire (concepts innovants et/ou complémentaires à l'offre existante). Le schéma de développement commercial insiste donc sur la volonté d'affirmer le rayonnement et le rôle des centres-bourg à l'échelle de leur bassin de vie, afin de maintenir un niveau d'offre commerciale satisfaisant et accessible au plus grand nombre dans une logique de développement durable (notamment en termes de mobilité) et social (afin de maintenir le lien social).

Pour DLVAgglo, la prochaine étape consiste en la réalisation du Document d'aménagement artisanal et commercial (DAAC). Il déterminera les conditions d'implantation des équipements commerciaux, et permettra de traduire réglementairement les ambitions du schéma de développement commercial. La volonté politique actuelle prendra alors la forme d'une véritable stratégie territoriale pour les années à venir.

S CULTURE

Saison

2022  2023

Théâtre Jean le Bleu
Manosque

Théâtre Henri Fluchère
Sainte-Tulle

Moulin Saint André
Vinson-sur-Verdon



Réservation obligatoire



Destination
HAUTE-PROVENCE
DURANCE LUBERON VERDON

Manosque
HAUTE-PROVENCE



Informations : 04 92 70 34 00



www.dlva.fr